

COMMUNE DE MAROLLES-EN-HUREPOIX

DECISION MODIFICATIVE 1-2022

RAPPORT DE PRESENTATION

Le budget 2022 s'élève, avant la présente décision modificative, à :

- 6 957 314,70 euros en fonctionnement
- 3 552 293,56 euros en investissement

La décision modificative n°1 s'élève à :

- 63 559,00 euros en fonctionnement
- - 26 243,00 euros en investissement

Le budget 2022 s'élèvera, après la présente décision modificative, à :

- 7 020 873,70 euros en fonctionnement
- 3 526 050,56 euros en investissement

Les principales caractéristiques de cette décision modificative sont les suivantes :

➤ **Pour la section d'investissement :**

Les modifications principales portent sur des ajustements budgétaires liés à l'actualisation d'enveloppes de travaux en fonction des éléments connus (différences entre prévisions et réalisations).

➤ **Pour la section de fonctionnement :**

Les modifications portent sur une dépense supplémentaire en ressources humaines et sur l'entretien des bâtiments publics, le carburant et divers petits ajustements. Elles sont compensées par une diminution du crédit en dépenses imprévues de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

A – recettes - 26 243,00 €

Opérations d'ordre entre sections

BP+BS	DM-1	CUMUL
319 008,00 €	3 591,00 €	322 599,00 €

Régularisation comptable d'une fiche d'inventaire liée à l'assainissement

Dotations fonds de réserve

BP+BS	DM-1	CUMUL
150 000,00 €	- 29 834,00 €	120 166,00 €

Régularisation de la Taxe d'aménagement

B – dépenses - 26 243,00 €

Remboursement d'emprunts

BP+BS	DM-1	CUMUL
580 244,00 €	8 000,00 €	588 244,00 €

Dont principalement :

- Échéance de l'emprunt au titre des investissements 2022 sur le mois de novembre 2022

Immobilisations incorporelles

BP+BS	DM-1	CUMUL
30 000,00 €	-20 000,00 €	10 000,00 €

Dont principalement :

- Report de l'audit structure charpente et plancher de l'école de musique
- Diminution de l'enveloppe

Immobilisations corporelles

BP+BS	DM-1	CUMUL
887 677,93 €	-12 057,00 €	875 620,93 €

Dont principalement :

- Changement des spots par des Leds au Stade 12 717,05 €
- Régénération de l'ensemble des terrains de foot -14 000,00 €
- Acquisition d'un aspirateur dorsal pour DOJO/COSEC 1 702,73 €
- Aménagement des allées du cimetière (ajustement) 2 676,96 €
- Acquisition d'un podium modulable (ajustement) 2 060,52 €
- Enveloppe pour travaux imprévus -10 419,30 €

Immobilisations en cours

BP+BS	DM-1	CUMUL
874 795,55 €	-2 346,00 €	872 449,55 €

- Dont principalement :
- Travaux à la Grange (ajustement de l'enveloppe) 4 854,00 €
- Restauration du Christ en Croix -7 200,00 €

Opération 201902 : Réhabilitation de la Salle des Fêtes

BP+BS	DM-1	CUMUL
478 525,50 €	160,00 €	478 685,50 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – recettes **63 559,00 €**

Impôts et taxes

BP + BS	DM-1	CUMUL
4 355 945,00 €	63 559,00 €	4 419 504,00 €

Régularisation comptable du prélèvement au titre de l'article 55 de la Loi SRU de 63 559,00 € qui n'a pas été imputé sur la bonne imputation.

B – dépenses **63 559,00 €**

Charges à caractère général

BP + BS	DM-1	CUMUL
1 719 312,70 €	33 500,00 €	1 752 812,70 €

Dont :

- Carburant	2 500,00 €
- Fournitures d'entretien	2 000,00 €
- Autres matières et fournitures	-7 000,00 €
- Entretien de terrains	23 000,00 €
- Entretien de bâtiments publics	15 000,00 €
- Entretien de voiries	-4 000,00 €
- Entretien de matériel roulant	1 000,00 €
- Prime d'assurances multirisques	1 000,00 €

Dépenses imprévues de fonctionnement

BP + BS	DM-1	CUMUL
408 478,00 €	-89 091,00 €	319 387,00 €

Diminution de la réserve pour dépenses imprévues pour équilibrage de la section de fonctionnement

Opérations d'ordre entre section

BP + BS	DM-1	CUMUL
319 008,00 €	3 591,00 €	322 599,00 €

Régularisation comptable d'une fiche d'inventaire liée à l'assainissement

Charges de personnel

BP + BS	DM-1	CUMUL
3 484 000,00 €	50 000,00€	3 534 000,00€

Augmentation de l'enveloppe afin de pallier aux dépenses supplémentaires en frais de personnel liées notamment aux différentes mesures mises en place par l'Etat au cours de l'année 2022 telles que la "Prime Inflation", la réforme des catégories C, la revalorisation du point d'indice pour l'ensemble du personnel communal ainsi que les trois augmentations successives du SMIC pour les agents horaires.

Charges financières

BP + BS	DM-1	CUMUL
108 927,00 €	2 000,00 €	110 927,00 €

Souscription du nouvel emprunt et passage d'un emprunt à taux variable en taux fixe.

Prélèvement au titre de l'article 55 de la Loi SRU

BP + BS	DM-1	CUMUL
0,00 €	63 559,00 €	63 559,00 €